

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 12 JUIN 2025

Réception par le préfet : 19/06/2025
Publication : 19/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

Date de la convocation

05 JUIN 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Lucien BEAUZOR par M. Martelin RATIER
M. Jean-Louis SAINSILY par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/06/57

CRÉATION D'UN CENTRE SOCIAL

Dans le cadre de sa politique en faveur de la cohésion sociale, la ville de Lamentin souhaite créer un centre social à gestion communale implanté au cœur du centre-ville. Cette volonté s'inscrit dans une dynamique de réponse aux besoins identifiés lors du diagnostic de territoire.

Le projet vise à rénover une maison située dans le bourg, face à la pharmacie, à proximité immédiate de la mairie, de ses services et des écoles, bien desservie par les transports en commun, favorisant ainsi l'accessibilité et la centralité du lieu dans la vie sociale et communale. Ce site possède une surface suffisante pour accueillir des activités sociales, des bureaux, salles d'animation, etc.

Un centre social est un équipement de proximité labellisé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui propose une programmation pluridisciplinaire destiné à tous les publics.

Le futur centre social aura vocation à :



• Créer un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les habitants,

- Favoriser le lien social et les solidarités entre les générations,
- Soutenir les initiatives des habitants et la participation citoyenne,
- Mettre en œuvre des actions à destination des familles, des jeunes, des seniors,
- Renforcer le maillage partenarial local (Caisse d'Allocations Familiales, associations, Éducation Nationale, etc.).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en décembre 2021 et s'intègre pleinement dans les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales, qui a d'ores et déjà validé son principe et accompagnera la commune dans la mise en œuvre du projet social et son agrément.

Par ailleurs, l'intégration des habitants à la conception du projet social est nécessaire et indispensable. Il s'agit d'une feuille de route qui va permettre l'obtention de l'agrément de la CAF pour 4 ans, mais qui guidera également la programmation du centre social. Le projet social formalise l'ensemble des actions coconstruites avec les partenaires et les habitants pour favoriser le vivre-ensemble. Pour ce faire, la commune a fait appel à un consultant spécialisé dans le cadre d'une consultation pour l'accompagnement à la définition du projet social du futur centre. Une participation financière de la CAF a été obtenue à hauteur de 41 360,80 €. Ainsi, le consultant aura pour mission par le biais d'une démarche participative par la constitution d'un groupe moteur composé d'habitants, d'associations, de professionnels du territoire, de rédiger le projet social du centre social.

Le projet de centre social sera financé selon un plan pluriannuel mobilisant :

- Des fonds communaux,
- Des subventions complémentaires (Département, Région, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, l'Agence Régionale de Santé ...) en fonction des projets,
- Les aides de la CAF dans le cadre de l'agrément centre social, dans le cadre de l'animation de la vie Sociale. Ce partenaire privilégié accompagne les centres sociaux en investissement et en fonctionnement. Ainsi, une subvention en investissement à hauteur de 378 000,00 € est attribuée à la ville.

Le coût de l'opération de rénovation de la maison destinée au centre social est estimé à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-dix-huit euros (397 978,00 €) HT, réparti comme suit :

Poste de dépenses	Montant
Honoraires de maîtrise d'œuvre	30 000,00 €
Travaux de réhabilitation (gros-œuvre, charpente/couverture, menuiserie, cloisons, revêtements de sols et murs, fluides et réseaux...)	242 978,00 €
Aménagements extérieurs, création de stationnement PMR	65 000,00 €
Aménagements et équipements intérieurs	60 000,00 €
TOTAL	397 978,00 €



Il est proposé au Conseil Municipal de valider la création d'un centre social communal sur la base de la rénovation d'un bâtiment situé en centre-ville, d'approuver le coût de l'opération, d'engager les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation du projet, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires et à signer tout acte afférent à la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la cohésion sociale est une priorité pour la ville de Lamentin,

Considérant que la création d'un équipement de proximité labellisé centre social est une réponse au renforcement du mieux-vivre ensemble dans le secteur du bourg,

Considérant que l'implantation du centre social en cœur de ville contribuera à renforcer l'attractivité du centre-bourg et à dynamiser la vie locale en offrant un lieu ressource accessible à tous les publics,

Considérant l'importance de proposer un lieu pluridisciplinaire,

Considérant que le centre social a vocation à être un lieu d'accueil, de dialogue et d'accompagnement favorisant le vivre-ensemble, la solidarité intergénérationnelle et la participation active des habitants à la vie de la cité ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à créer un centre social sur la base de la rénovation d'une maison située en centre-ville, d'engager les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation du projet

ARTICLE 2 : D'approuver le coût de l'opération de rénovation de la maison destinée au centre social, estimé à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-dix-huit euros (397 978,00 €) HT, réparti comme suit :

Poste de dépenses	Montant
Honoraires de maîtrise d'œuvre	30 000,00 €
Travaux de réhabilitation (gros-œuvre, charpente/couverture, menuiserie, cloisons, revêtements de sols et murs, fluides et réseaux...)	242 978,00 €
Aménagements extérieurs, création de stationnement PMR	65 000,00 €
Aménagements et équipements intérieurs	60 000,00 €
TOTAL	397 978,00 €

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.



ARTICLE 1. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

